

**OPC dénommé « ECOFI OPTIMUM 21 CAPITAL PROTEGE »
Code ISIN : FR0013123882**

Paris, le 06 avril 2021

Objet : liquidation du fonds « ECOFI OPTIMUM 21 CAPITAL PROTEGE »

Mesdames, Messieurs,

En votre qualité de porteur de parts du fonds commun de placement « ECOFI OPTIMUM 21 CAPITAL PROTEGE » (ici le « Fonds »), nous vous informons, par la présente, que la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS (ici la « Société de Gestion ») a décidé de ne pas renouveler le cycle d'investissement de votre Fonds à son échéance.

L'OPERATION

Votre Fonds a été créé le 24 mars 2016 et bénéficie d'une protection partielle du capital à hauteur de 95% de la valeur liquidative du 29/04/2016 pour les seules parts souscrites avant le 29/04/2016 à 11h30 et conservées jusqu'au 25/04/2021 (inclus).

L'objectif de votre Fonds est de réaliser, sur la durée de placement recommandée (i.e. jusqu'au 25 avril 2021) et en déployant une stratégie de portage, une performance annualisée supérieure à 1,80% nette de frais, en garantissant aux porteurs ayant souscrit avant le 29 avril 2016 jusqu'à 11h30 et ayant conservé leurs parts jusqu'au 25 avril 2021 (inclus), une valeur liquidative au moins égale à 95% de la valeur liquidative du 29 avril 2016 (i.e. 1000€).

A titre d'information, la performance annualisée de votre Fonds, depuis sa création et jusqu'au 12 mars 2021, s'établit à 1,56% nette de frais. Sur la même période, la performance annualisée de l'OAT 3,75% 25 avril 2021 ressort à -0,11%.

Le cycle d'investissement ainsi que la protection partielle du capital attachée à votre Fonds arrivent à échéance le 25 avril 2021.

L'évolution des conditions des marchés ne nous permettant plus de reconduire sa stratégie de gestion pour un nouveau cycle d'investissement, votre Fonds sera liquidé sur la valeur liquidative datée du 23 avril 2021.

Nous attirons votre attention sur le fait que la protection partielle du capital attachée à votre Fonds bénéficie uniquement aux porteurs ayant souscrit leurs parts avant le 29 avril 2016 et les ayant conservées jusqu'à l'échéance du cycle d'investissement (i.e. 25 avril 2021). Les porteurs de parts demandant le rachat de leurs parts avant le 25 avril 2021 ne bénéficient d'aucune protection partielle du capital et prennent donc un risque en capital non mesurable a priori.

L'opération a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2021 et interviendra sur la valeur liquidative datée du 23 avril 2021, date à laquelle les actifs de votre Fonds seront liquidés.

Il est précisé qu'à compter de l'envoi du présent courrier, les souscriptions et les rachats seront suspendus afin de liquider le Fonds dans l'intérêt des porteurs de parts et de respecter l'égalité de traitement de ces derniers.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si toutefois les modifications ne vous convenaient pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts à tout moment. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que votre Fonds applique une commission de rachat non acquise au fonds de 2% et que le rachat de vos parts avant l'échéance du 25 avril 2021 vous fait perdre le bénéfice de la protection partielle du capital attachée au Fonds.

LES MODIFICATIONS ENTRAINEES PAR CETTE OPERATION :

- Profil de risque
Modification du profil rendement / risque : NON
Augmentation du profil rendement / risque : NON
- Augmentation des frais : NON

LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR

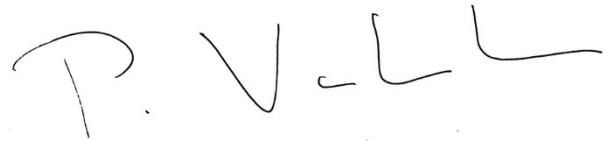
Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du prospectus tel que modifié pour tenir compte du changement précité.

Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques des OPC concernés seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
22 rue Joubert - 75009 PARIS
Tél: 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : contact@ecofi.fr

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à ECOFI INVESTISSEMENTS et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



**Monsieur Pierre VALENTIN
Président du Directoire**